



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Une séance extraordinaire du Conseil sera tenue le **mardi 24 mai 2022, à 15h**, au Centre Lac-Brome, 270, chemin Victoria, Lac-Brome.

Le seul point à l'ordre du jour est l'adoption du Second projet du règlement 596-12 comme *règlement distinct* selon article 136 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. C'est une disposition légale technique qui permettra la tenue du registre des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire à demander que le règlement numéro 596-12 fasse l'objet d'un scrutin référendaire de procéder les 27 et 28 mai, 2022, comme prévu.

L'ordre du jour est en annexe de cet avis et sera affiché à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville aux liens : <https://lacbrome.ca/vie-municipale/avis-public> et lacbrome.ca/location-a-courte-duree

Prenez note qu'en conformité avec l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets se trouvant sur l'Ordre du jour:

Donné à Lac-Brome
Ce 20 mai 2022

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat, Greffier

ORDRE DU JOUR

AGENDA

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CALL TO ORDER

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Call to order – General information

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Adoption of the agenda

2. LÉGISLATION

LEGISLATION

2.1 Règlement 596-12 – Adoption du « règlement distinct » selon l'article 136 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Étape procédurale obligatoire permettant la tenue du registre aux personnes habiles à voter d'être inscrites sur la liste référendaire demandant que le règlement 596-12 soit assujetti à approbation par référendum

Bylaw 596-12 – Adoption of "règlement distinct" per article 136 of the Act Respecting Land Use Planning and Development – Obligatory procedural step to permit the holding of the register for Qualified Voters to enter their names on the referendum list asking that bylaw 596-12 be subject to a referendum

3. ADMINISTRATION

ADMINISTRATION

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTION PERIOD

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADJOURNMENT